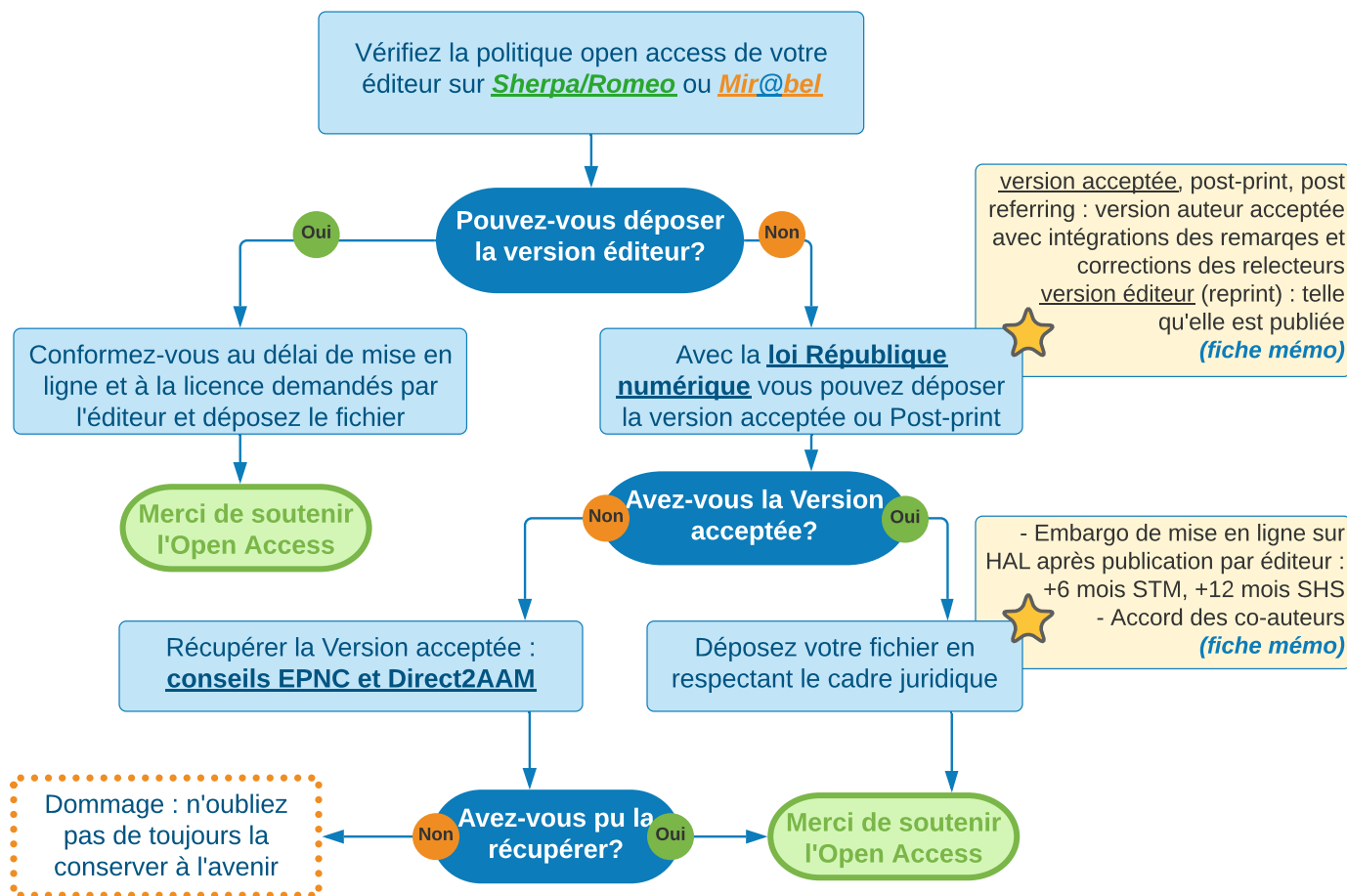


Etape 2 : vos droits à déposer votre article scientifique dans HAL e2s UPPA



communication dans un congrès

avec actes : si actes publiés au mois 1fois/an et par le même éditeur : même processus que pour un article
sans acte : vous pouvez déposer votre texte en fichier principal & votre support en annexe

Autres documents publiés (ouvrages, chapitres, posters...)

Se conformer aux clauses, au contrat signé ou à la politique de l'éditeur

Notez que certains éditeurs autorisent le dépôt de chapitres en archives ouvertes ([exemples ici](#))

Vous pouvez négocier lors d'un prochain contrat ou demander un avenant afin de diffuser sur HAL ([avenants](#))

Documents non publiés (rapport, pré-publication)

Vous conservez tous vos droits ; vous pouvez déposer sur HAL e2s UPPA avec l'accord des co-auteurs

Consultez les onglets **HALathon** et **Aide/tutoriels**
<https://hal-univ-pau.archives-ouvertes.fr>
contact:hal@univ-pau.fr